

Colloque co-organisé par l'UPEC-LIPHA et le CRID



LA RECONFIGURATION DES ESPACES DEMOCRATIQUES

14 janvier 2019

INTERVENANT.E.S :

- *Etienne Ambroselli, avocat et militant de Bure*
- *Fabrice Arfi, journaliste à Médiapart*
- *Andrea Furori, militant de Bure*
- *Caroline Glorie, doctorante, Université de Liège*
- *Sergiu Miscoiu, Université de Cluj*
- *Laura Monnier, Greenpeace France*
- *Caroline Patsias, Université du Québec à Montréal*
- *Glauber Sezerino, sociologue et co-président de l'association Autres Brésils*
- *Anne-Marie Voisard, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*

Introduction

Deux structures organisaient ce colloque : une faculté interdisciplinaire, le LIPHA (Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt) de l'Université Paris-Créteil et le CRID. Ce colloque était porté par un constat porté par de nombreuses associations concernant le rétrécissement de l'espace démocratique, qu'il s'agisse de poursuites-baillons, de répressions policières, ou encore la diminution des aides publiques, qui réduisent la place laissée à la société civile. En réponse, de plus en plus d'associations demandent plus de démocratie. Ce constat n'étant évidemment pas uniquement français, ce phénomène a aussi été évoqué dans une perspective brésilienne, canadienne et roumaine.

Directeur du LIPHA, Yves Palau est revenu, en guise d'ouverture, sur un état des lieux de la démocratie. On observe selon lui un approfondissement de nos droits fondamentaux (respect des droits femmes, droits pour les minorités...) mais aussi des menaces nouvelles sur ces droits (usages liberticides de la lutte contre le terrorisme, procédures baillons). C'est précisément cela qui a porté ce colloque, la jonction entre monde militant et monde académique.

Yves Palau voit deux interprétations à la nécessité d'une telle jonction. En premier lieu, une actualité présente et pesante dans un contexte d'instabilité politique majeur. Mais il nuance aussi ce phénomène de recul des libertés qui est inhérent à la démocratie même. Ainsi, les années 1970 sont par exemple des années d'avancées démocratiques, avec notamment l'intégration de la déclaration des droits de l'homme dans la Constitution – à titre de préambule. Dans le même temps on vote des lois anticasseurs en réponse à mai 1968. Plus anciennement, la III^e République voit avancer les droits de la presse, mais c'est aussi l'affaire Dreyfus.

Comment l'expliquer ? Selon Yves Palau, on oublie souvent que les démocraties sont des formes de régime politique, c'est-à-dire une forme d'association de contraintes et de libertés. Et comme tout régime politique, il se défend quand il se sent agressé. Ainsi, le droit peut être perçu comme un terrain de lutte entre des forces contradictoires : c'est à la fois l'outil d'instauration de normes contraignantes et de libertés supplémentaires.

Car au fond, qu'est-ce que le droit ? Depuis quelques décennies, on a souvent associé droit et démocratie, ce qui est une grave erreur. Il y a des États de droit sans démocratie : un "pouvoir légal et rationnel" selon l'expression de Weber peut être une dictature. En ce sens, une dictature respecte le droit, mais le droit de la dictature. Nos habitudes nous amènent souvent à opposer démocratie et autoritarisme. Mais sont-elles des catégories si opposées ? Le chercheur Juan Linz a travaillé sur les régimes autoritaires. Pour analyser ces régimes, il se place sur l'axe du pluralisme : un régime démocratique est pluraliste, un régime autoritaire a un pluralisme limité tandis que les régimes totalitaires sont non-pluralistes. Cette analyse avait alors fait scandale car cela impliquait qu'il y ait un continuum entre des régimes que l'on analysait en vases clos. Mais cette analyse peut faire sens dans notre actualité, alors que l'on observe une diversité de termes pour qualifier l'évolution des régimes : démocratie autoritaire, démocratie illibérale.

Pour Mr. Palau, nous entrons dans une nouvelle ère de tension qui prend des formes différentes selon les périodes, mais qui est consubstantielle aux démocraties. Et pour analyser ces tensions, il est pertinent d'avoir une approche universitaire et militante, car la séparation entre les deux milieux est de plus en plus fine. Ainsi, les concepts utilisés sont à la fois universitaires et militants, par exemple la démocratie, l'espace public, la liberté d'expression. Ainsi, les mots que l'on utilise sont portés par ces deux univers, au titre duquel savoirs militant et scientifique sont aujourd'hui complémentaires : l'un comme l'autre nous oblige à questionner ce qu'est une démocratie.



Première table ronde - *Les notions de l'espace public, de la liberté d'expression et du droit à l'information*

Comment expliquer la subversion du concept d'espace public ? - *Caroline Glorie, doctorante à l'Université de Liège*

L'espace public n'échappe pas à l'ambivalence mentionnée en introduction : de nouvelles pratiques du pouvoir s'y expriment en même temps que la démocratie. C'est la démonstration supérieure de la violence légitime.

En 1962, Habermas avait une conception critique de l'espace public. Dans son analyse, il construit un espace conceptuel dans lequel l'espace public est l'une des conditions de la démocratie. Mais bientôt, cet espace public devient le théâtre d'intérêts divergents. Or, par la massification des moyens de communication - qui n'est pas une démocratisation - cet espace va à l'encontre de la démocratie. Pour contrecarrer ces moyens de communication de masse, Habermas met la rationalité au cœur de la conception de l'espace public.

Sa perspective sera plus tard critiquée car l'espace public, c'est aussi l'espace oppositionnel où s'exprime le corps. Il demeure néanmoins difficile de sortir du cadre d'Habermas, car si la présence d'espace public rassure sur la présence effective de la démocratie, cet espace est ambigu. Sous un couvert faussement universaliste, il est en réalité bourgeois.

Dans l'étude de cas qui intéresse Caroline Glorie, elle revient sur le retour en force de la conception Habermasienne par l'intermédiaire des « *safe space* » non mixtes. Or, derrière un usage récurrent des « *safe space* », il existe un risque d'usage récurrent d'espaces qui en réalité n'existent qu'au sens Habermasien.

Il faut ici revenir sur la différence entre « *safe space* » et la non-mixité. La non-mixité naît dans les années 1960 avec les mouvements de droits civiques aux Etats-Unis, puis en Europe à partir des années 1970, avec les mouvements féministes. Le concept de « *safe space* » apparaît lui dans les années 1980, auprès des communautés LGBT. La première occurrence du terme est donc d'origine intersectionnelle.

Apparaît alors une différence : la non-mixité vise à faire apparaître la parole politique, alors que les « *safe spaces* » cherchent à assurer des espaces d'où la violence est absente. Ainsi, la non-mixité choisie implique des paroles en "je" et l'absence de hiérarchie. Le « *safe space* » est lui une pratique discursive, consistant à prêter attention aux autres : on est toujours oppresseur et oppressé. Je risque toujours de blesser. C'est un principe individuel et collectif : mon corps et ma parole restent marqués par mon identité potentiellement oppressive. Les règles doivent donc être partagées pour que cet espace existe. Aussi, non-mixité et « *safe space* » sont souvent confondus, à tort.

Nancy Fraser affirme qu'il faut une dialectique entre le "nous démocratique" et des contre-pouvoirs subalternes. Au présupposé d'une démocratie de l'espace public, elle oppose le fait que pour avoir une présence dans l'espace public, il faut que nos contraintes privées en soient absentes, ce qui restreint l'accès à l'espace public à la bourgeoisie. Le « *safe space* » a donc besoin d'autres espaces en non-mixité pour exister. Sinon, il peut devenir une manière de rendre invisibles les rapports de domination.

###

Fabrice Arfi a effectué un retour d'expérience sur ses 19 ans de journalisme, notamment à Mediapart où il exerce ce métier depuis sa création. Il voit une différence entre droit d'informer et « le droit de dire » de chacun. Le droit d'informer consiste en la capacité de donner aux journalistes les possibilités de faire leur métier : donner à lire des informations vraies aux citoyens. Ce métier ne se fait pas de manière hors-sol, mais s'appuie sur de grands textes internationaux. En France, il existe la loi de 1881 sur la liberté de la presse dont l'article 1, qui est à réactualiser mais pose un cadre très clair : « *l'imprimerie et l'édition sont libres.* »

Pour Fabrice Arfi, il est normal que les journalistes aient à rendre compte de leur travail face à la justice, mais bien pour démontrer la qualité de ce travail dans le cadre de la loi de 1881. Cependant, aujourd'hui, la pratique du journalisme est très souvent attaquée par l'intermédiaire d'une stratégie de contournement du droit de la presse. A titre d'exemple, Mediapart a subi 150 procès en 10 ans. Le journal est même désormais poursuivi pour recel. Or, il y a là un réel problème démocratique car le propre d'un journaliste c'est d'obtenir des informations auprès de personnes qui ne sont pas censées les donner : c'est ce que l'on appelle les sources.

Or, une source c'est potentiellement monsieur-tout-le-monde. Il faut donc pouvoir la protéger. On en voit aujourd'hui une illustration dans le cadre des poursuites contre Mediapart pour recel ou violation du secret-défense. Fabrice Arfi revient sur l'affaire Bettencourt, au cours de laquelle Mediapart a publié des enregistrements de conversations privées, effectuées par le majordome de Mme Bettencourt. Cela a débouché sur un procès contre le journal et au civil, Mediapart a été condamné à retirer soixante articles de son site. Ces articles sont pourtant à la base de l'affaire Bettencourt.

Inquiétant également, en 2018, le législateur a créé une nouvelle loi sur le secret des affaires, application directe d'une directive européenne. Cette loi se place au même niveau que le secret-défense et très récemment, une administration publique française a appliqué le secret des affaires contre le journal Le Monde, qui menait une enquête sur des implants médicaux. C'est l'une des raisons qui justifient la création du collectif "*Informer N'est Pas un Délit*".

Pour contourner ces attaques il faut, selon Fabrice Arfi : réaffirmer que ce sont les faits qui font les opinions et non pas les opinions qui font les faits. Aujourd'hui, avec la restriction des droits des journalistes, la vérité devient une opinion comme une autre. Et c'est précisément pour cela que l'utilisation de l'outil juridique pour contraindre les journalistes à ne plus répondre de leur travail uniquement dans le cadre de la loi de 1881 est une grave menace.

Les questions et interventions de la salle

Commentaire : Les algorithmes des réseaux sociaux remettent en cause la notion d'espace public d'Habermas, car ils deviennent des espaces privés, assujettis à nos préférences et donc en dehors de la construction du débat démocratique.

Commentaire du Collectif Associations Citoyennes : il existe un groupe de travail sur la restriction des libertés associatives. Depuis 2005, plus de vingt lois ont été votées sous prétexte de terrorisme. Elles répriment nettement le rôle des associations. C'est un phénomène mondial et européen.



Deuxième table ronde - *Les usages du droit en démocratie*

Les usages détournés du droit au Canada - *Anne-Marie Voisard, Ecole des hautes études en sciences sociales.*

Anne Marie Voisard travaille sur les entreprises transnationales. En guise de préambule, elle a souhaité mettre en garde contre certaines représentations d'usages détournés comme les poursuites-baillons. Souvent, on pense que ces dispositifs sont des dysfonctionnements, des ratés d'un système plutôt efficace. Elle propose pour sa part de voir les poursuites-baillons comme relevant d'une tactique plus globale, d'un rapport de force, d'une lutte pour l'élargissement du pouvoir du privé sur le public.

Pour les acteurs dominants du champ économique, cette bataille s'opère aujourd'hui de manière très cruciale dans le champ du droit. C'est une composante majeure dans la stratégie globale des multinationales, pour lesquelles le droit est un atout plus qu'une contrainte.

Les procédures-baillons reposent sur un contournement du sens du tort. On se retrouve avec des citoyens, des chercheurs qui, devant le constat de la défaillance de l'État de droit, alertent les concitoyens. C'est un revirement pervers.

Il y a un présupposé qui considère que certaines questions peuvent échapper aux citoyens, notamment là où commence le règne des intérêts privés. Dans le cas notable des poursuites-baillons, c'est ainsi notamment l'honneur qui est à protéger. Reprenant la conception de l'honneur de Georg Simmel, Anne-Marie Voisard définit ce concept comme une sphère protectrice autour d'une personne et de son territoire. C'est l'atteinte à l'honneur, un affront qui consiste à s'être approché trop près de ce territoire, qui est précisément en cause.

Par cette perspective, les poursuites-baillons, sont donc une privatisation de l'espace public. Pour l'anecdote, dans un rapport de la fédération du commerce du Québec concernant la loi anti-SLAPP qui avait été précédemment votée, cette dernière déplorait une « culture québécoise de la controverse ».

On peut aussi souligner un autre type d'usage stratégique du droit : la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). La RSE est présentée comme une réponse plus respectueuse du débat démocratique. Ce discours apparaît en réaction à une économie mondialisée, où les Etats, placés en situation de concurrence, renoncent à contraindre les entreprises multinationales. Par exemple, le Canada est à l'industrie extractive mondiale ce que la Suisse est aux banques. Avec la RSE, qui affirme prendre des initiatives sociales, les multinationales prétendent être le lieu le plus approprié pour définir les règles auxquelles elles seront soumises. Ces multinationales s'érigent ainsi en législateur, en régulateur, tout en étant l'acteur concerné par ces mesures. Les mesures à leur encontre sont donc faibles et souvent de façade. En 2009 au Canada, le législateur a débattu d'un premier projet de loi pour contraindre les entreprises extractives au respect des droits humains et environnementaux. Soumis à de fortes pressions des lobbies, le parlement a finalement abandonné le projet de loi.

Sur le site du gouvernement québécois, on peut lire que la RSE contribue à la compétitivité des entreprises. La RSE ne viserait donc qu'à la mise en place d'une visibilité des bonnes pratiques des entreprises. Dès lors, que reste-t-il aux citoyens, quels sont leurs recours ? C'est donc bien dans ce contexte d'exigence de l'effacement du politique face aux poids des multinationales que surviennent les poursuites-baillons.



Préambule : une « poursuite-bâillon » représente toute action stratégique menée par des représentant.e.s des pouvoirs économiques ou institutionnels, visant à empêcher le débat public ou l'expression d'une critique.

Les procédures-baillons sont un moyen de répression par anticipation des mouvements sociaux. Les plaintes des entreprises reposent principalement sur le motif de la diffamation. Similairement aux mécanismes en place au Canada, la plainte pour diffamation repose sur l'atteinte à l'honneur.

En France, plus de 98% des cas n'aboutissent pas. Mais cela représente du temps et de l'argent que Greenpeace n'a pas pour défendre son objet social. Par ailleurs, on voit apparaître de plus en plus de plainte pour dénigrement. Usuellement, il s'agit d'une plainte plutôt utilisée par une entreprise contre une autre. Cette plainte présente l'avantage pour le plaignant d'obtenir des dommages et intérêts plus élevés tout en possédant des critères sont plus souples.

Plus inquiétant, aux Etats-Unis, l'ONG Greenpeace est aujourd'hui poursuivie par une entreprise à laquelle elle reprochait de produire du papier contribuant à la déforestation. Cette plainte est fondée sur la loi RICO, qui est la loi anti-mafia américaine. Une telle poursuite représente des frais de justice colossaux. Il s'agit bien de procédures abusives sur le terrain de la liberté d'expression.

Greenpeace France est pour sa part soumise à des types de procédures abusives spécifiques, mais dans lesquelles l'ONG se retrouve poursuivie avec des demande de sommes compensatoires délirantes. Par ailleurs, lors des dernières intrusions dans des centrales nucléaire d'EDF par des militant.e.s Greenpeace, certain.e.s ont été condamné.e.s a des peines d'emprisonnement fermes. Ce n'était jamais arrivé avant. EDF demande par ailleurs des indemnités exorbitantes.

Avant ce n'était pas aussi complexe. Actuellement, cela suscite des débats d'experts. Par ailleurs, on observe un renforcement de l'arsenal juridique répressif. On peut notamment nommer la loi Gamet, adoptée en 2005, nommée anti-Greenpeace au sein de l'ONG. Précédemment, il existait déjà une telle loi, mais qui ne visait pas spécifiquement à dissuader les actions de type désobéissance civique.

Il faut aussi mentionner le cas de la COP21, à l'occasion de laquelle de nombreux.ses militant.e.s écologistes ont été assigné.e.s à résidence. Ces assignations reposent sur des textes adoptés afin de soi-disant limiter le terrorisme. Elles servent en réalité à limiter les mouvements sociaux. C'est une forme d'abus et on voit bien là le danger à voter des lois adoptées en situation d'urgence.

Il en va de même avec le secteur nucléaire où règne un principe de sûreté : le matériel employé doit être dépourvu de défaut de fabrication. Cela n'a pas toujours été le cas. Suite à cette découverte, la loi a été modifiée. Désormais, les équipements peuvent avoir des défauts via une loi dérogatoire. Or si il est normal que les industriels soient associés à l'élaboration d'une telle loi, car ils connaissent leurs produits il faudrait aussi que d'autres parties soient présentes afin d'éviter que le législateur se confonde avec le sujet de droit.

Les questions et interventions de la salle

Question : Ce.les.eux qui font le droit semblent ne pas être spécialistes alors que ceux qui l'appliquent ne le sont pas. Par exemple, à l'Assemblée Nationale, on retrouve des députés devant voter des lois sur lesquelles ils ne comprennent pas grand-chose.

Réponse Laura Monnier : Il faudrait associer d'autres parties à la conception des lois.

Commentaire : Il existe des victoires d'associations s'appuyant sur le droit. Ainsi, ATTAC et ses interventions dans les Apple Store. Comment rendre accessibles ces victoires et leur usage stratégique par des associations? Certes cela coûte de l'argent et du temps, mais n'y-a-t-il pas justement une responsabilité des experts en droit et autres à épauler les associations/lanceurs d'alertes ou autre défenseur de l'intérêt public ?

Réponse : Pour rappel, suite à une occupation par ATTAC d'un magasin Apple, ce dernier avait porté plainte. ATTAC avait été relaxé, le tribunal reconnaissant même l'intérêt général de son action. Ce cas fera potentiellement jurisprudence. Comment mieux s'organiser dans ce sens ? On possède des éléments de réponse avec le collectif On Ne Se Taira Pas, les réseaux d'avocats, le développement d'une meilleure communication et des relais.

Commentaire : On assiste au transfert de la construction/production du droit vers le privé. Si au Québec, la loi anti-bâillon est passée, c'est parce qu'il y a eu une mobilisation très forte de la société civile, avec pour conséquence le rejet de quelques poursuites. Cela ne permet pas d'effacer la réalité d'une privatisation de la construction du droit. Et la transformation de l'institution judiciaire provoque encore aujourd'hui trop d'enthousiasme de la part d'acteurs pourtant considérés comme progressistes.

Commentaire : Du côté du collectif le collectif On Ne Se Taira Pas, on a obtenu des victoires grâce à un fort travail de médiatisation.



Troisième table ronde - Interventions sur la situation des mobilisations sociales au Québec et en Roumanie

La politisation des enjeux municipaux et le défi de l'inclusion et de l'exclusion. Un exemple montréalais - *Caroline Patsias, université du Québec à Montréal*

Caroline Patsias a abordé la thématique des reconfigurations démocratiques en interrogeant la façon dont les citoyens politisent les enjeux locaux et les processus d'inclusion et d'exclusion que dessinent ces processus de politisation. Le local est à la fois le lieu de la routinisation des interactions et un palier administratif et politique (Fine, 2010 ; Tindal et Tindal 2008). La loi ne fixe qu'une partie du rapport à autrui dans les interactions quotidiennes. Ce rapport n'est en effet jamais purement « libéral ». Il engage des normes illustrant ce que les citoyens tolèrent ou refusent au quotidien et témoigne donc de la façon dont ces derniers définissent le vivre-ensemble (Pharo 1991 ; Céfaï 2013). Les conseils d'arrondissement, qui traitent des problèmes reliés à l'écologie, aux lieux de culte via le zonage, aux bruits et aux animaux (entre autres), sont le lieu privilégié de l'expression des tensions du quotidien entre les citoyens. Ainsi, sont-ils particulièrement significatifs de la « dialectique » entre la loi et les mœurs et de la façon dont les tensions qui en découlent sont exprimées et régulées.

C. Patsias a choisi de se consacrer à l'expression des tensions autour du religieux. Il a d'abord semblé à la chercheuse que son observation soulevait la question de la nature des tensions autour du religieux. En d'autres termes, un problème dit « religieux » a-t-il toujours des racines religieuses ? Ensuite, la vivacité des tensions autour du religieux explique que l'étude de celui-ci soit propice à une interrogation sur la façon de construire du commun ou, au contraire, d'accroître le fossé entre les citoyens. Enfin, et plus précisément, l'observation des deux conseils d'arrondissement a révélé un paradoxe. Alors que l'arrondissement de Parc-Extension – Villeray – Saint-Michel (un des plus pauvres de Montréal) compte plus de 210 lieux de culte dont certains abritent des pratiques religieuses intenses, peu de tensions entourant ces pratiques sont exprimées (en dix ans d'observation, la chercheuse a relevé moins d'une dizaine de plaintes). Au contraire, dans l'arrondissement d'Outremont (un des plus cossus de Montréal), qui met face à face non hassidiques et groupes hassidiques, les plaintes qui reviennent quasiment à chaque conseil, ont abouti à une cristallisation du conflit à l'origine d'un ressentiment entre les deux groupes. Comment expliquer cette différence entre les deux arrondissements ?

Un premier élément d'explication évoquerait les sentiments et les valeurs des individus. Cependant, une telle réponse ne prend pas en considération la dimension sociale des sentiments (comment les sentiments se fabriquent-ils ?). Elle ne permet pas de conceptualiser le passage des sentiments aux valeurs et des valeurs aux comportements. La perspective de C. Patsias envisage donc les sentiments comme des éléments au cœur d'interactions et de conflits concrets. Pareille perspective permet de mettre au centre de l'analyse l'importance de la régulation de ces conflits et des problèmes sous-jacents par les institutions.

L'arrondissement Parc-Extension-Villeray – Saint-Michel a adopté une approche pragmatique des problèmes liés au religieux, qui sont en fait régulés exactement de la même manière que les autres enjeux comme les poubelles ou les salons de massage. Ainsi, dans le cas des tensions autour des pratiques de l'église orthodoxe, les élus ont cherché à savoir si celle-ci utilisait des enceintes de son externes en dehors de la fête de Pâques. Une fois la pertinence du problème établie, ce dernier est traité en fonction des règlements. Dans le cas de l'église orthodoxe, l'élue, également présidente de la

communauté hellénique, a reconnu le problème suite aux assertions des citoyens et du fonctionnaire et a transmis le message à la communauté. Il faut parfois répéter ou utiliser des amendes mais le message a fini par être entendu. Avec le départ de jeunes montréalais pour la Syrie, l'arrondissement a décidé de resserrer les règlements de zonage autour de l'activité exercée. Ce resserrement des règlements s'est accompagné d'un moratoire sur toute demande de nouveaux lieux de culte. La mairesse a cependant expliqué que les salons de massage érotique ont fait l'objet de la même politique (ces derniers demandaient en effet un permis de soins personnels, le même que les salons de coiffure). Enfin, le nombre de stationnement autour des lieux de culte est régulé, l'objectif étant de favoriser un culte de quartier adapté au type de rue et aux infrastructures. Il s'agit d'éviter des pôles régionaux de culte dans des quartiers résidentiels où le stationnement ferait alors l'objet d'une compétition entre fidèles et riverains. Ces éléments ont été clairement mentionnés lors des conseils où la politique a été débattue. L'absence de conflit est due à une transparence de l'arrondissement et à une application des règlements qui suscite un sentiment d'équité entre les groupes.

La régulation au sein d'Outremont se distingue nettement. D'abord, alors même que les plaintes concernent des éléments concrets, il est extrêmement difficile de déterminer la dimension concrète du problème et sa véracité. Ensuite, la réaction des élus met en cause les valeurs et la tolérance des citoyens. Ainsi, des citoyens se sont plaints d'avoir trouvé sur leur balcon, en plein milieu d'une nuit du mois de mai 2018, certains de leurs voisins hassidiques qui souhaitaient être aux premières loges pour la venue d'un rabbin célèbre. Cette visite avait impliqué le blocage de certaines rues, l'impossibilité pour certains habitants d'utiliser leur voiture alors qu'aucun permis de l'arrondissement n'avait été émis et que les citoyens n'avaient pas été avertis. Avant de reconnaître son erreur et d'admettre avoir été dépassé par les événements, le conseil a souligné la nécessité d'être de bons voisins ouverts. Une militante du parti au pouvoir dans l'arrondissement a été invitée à souligner son attachement au multiculturalisme et à ses valeurs.

Là où Parc-Extension – Villeray – Saint-Michel évoquent des problèmes concrets (comment se garer, comment éviter le bruit à 7h le matin, le dimanche), Outremont régule des sentiments, crée des comités de bons voisinages et cherchent à éduquer de bons citoyens.

Bien sûr, le face-à-face outremontais entre deux communautés rend la confrontation plus brutale. Cependant, les deux exemples ont, selon la chercheuse, souligné le danger de réguler des sentiments ou d'organiser une régulation pour des citoyens idéaux. Que faire alors si les citoyens ne sont pas de « bons » citoyens ? N'y a-t-il pas un danger si le multiculturalisme est lié à la capacité d'accepter que vos fleurs soient écrasées au milieu de la nuit sur votre balcon par un inconnu ? La vision implicite de la régulation dans Parc-Extension – Villeray – Saint-Michel est que les institutions doivent permettre le vivre ensemble y compris entre des citoyens un peu mesquins, un peu égoïstes. Et ils donnent à tous l'impression d'être soumis grosso modo à la même règle. Outremont régule des sentiments, des bons versus des mauvais citoyens. Ils donnent aux uns l'impression d'être victimes d'antisémitisme et aux autres que, dans ce quartier très policé, où les règles sont respectées (pas un papier par terre), certains peuvent cependant y déroger. Et ce sentiment de justice éventée nourrit le ressentiment.

Il existe bien sûr des tensions liées à de véritables problèmes religieux (le rapport au corps, les signes religieux dans l'administration). Ces problèmes sont ardues, ils renvoient à un débat sur les conceptions de la sécularisation de l'espace public. Cependant, nombre des tensions observées dans les deux quartiers ne ressortaient pas à de tels problèmes. Ici les parents hassidiques ressemblent beaucoup aux parents non hassidiques dont les velléités de déposer « leurs poussins » en 4x4 au sein même de l'école ont dû être tempérées par les agents chargés de la circulation. De même, aucun texte religieux ne prévoit l'utilisation d'enceintes de son, à l'extérieur d'un bâtiment. Ces problèmes ne sont pas liés à une

interprétation d'un texte. Il serait donc important de les régler afin que les autres, ceux qui relèvent d'un type de lecture du texte religieux, puissent être discutés avec la sérénité qu'ils requièrent.



Le référendum pour la famille traditionnelle en Roumanie : une avancée ou un recul de l'illibéralisme ? - Sergiu Miscoiu, université de Cluj

Avant d'étudier le cas roumain, il faut revenir sur l'histoire de l'illibéralisme en Europe centrale. Le mètre étalon en est sans doute la Hongrie, suivi par la Pologne puis la Slovaquie. A contrario, jusqu'il y a peu, la Roumanie était très europhile. Mais, début 2017, le nouveau gouvernement change de cap et s'autonomise par rapport à l'Union Européenne, sur un axe politico-institutionnel d'abord, puis sur un axe culturel/identitaire par la suite. Dans ce contexte, se tient en octobre 2017 un référendum sur la famille traditionnelle, qui rencontre un échec inattendu. Quelle est l'importance de cet échec dans le contexte de l'illibéralisme régional ? Sergiu Miscoiu a pour cela étudié une série de trois focus groupes représentant trois corps électoraux distincts pour le comprendre.

Définition de l'illibéralisme

Selon Pierre Rosanvallon, il s'agit du schisme entre la démocratie et les libertés. Pour Fareed Zakaria, c'est : « une démocratie sans libéralisme constitutionnel qui produit des régimes centralisés, l'érosion de la liberté, des compétitions ethniques, des conflits et la guerre ». Il relève alors que « des régimes démocratiquement élus, qui ont souvent été réélus ou réaffirmés à travers des référendums, ignorent de façon routinière les limites constitutionnelles de leur pouvoir et privent leurs citoyens des droits et libertés fondamentales ».

Orban a notamment essayé d'instaurer un tel régime, pour booster la compétitivité de l'Etat-Nation aux dépens de l'Etat de droit, des droits humains, de la séparation des pouvoirs. C'est aussi le cas de Poutine qui déclare qu'il faut « rétablir la verticale du pouvoir ».

Dans le cadre de la démocratie illibérale, des pans entiers de pouvoir politique sont donc soustraits à la délibération publique. Or, le référendum qui nous intéresse était une tentative de redonner la parole aux citoyens.

Contexte politique roumain

Dans les années 1980 : La Roumanie était un régime très répressif qui voit s'enclencher une transition très compliquée à partir des années 1990, notamment sous Iliescu. La Roumanie compte alors une population très rurale.

2002 - 2003 : La Roumanie se rapproche de l'Occident en adhérant à l'OTAN puis à l'UE en 2007. S'ensuit une modernisation rapide du pays.

Entre 2004 et 2009 : l'Etat roumain renforce la séparation des pouvoirs au niveau institutionnel. Mais cela provoque un état de guerre quasi généralisé entre les institutions. Va s'ensuivre une grosse crise économique provoquant une grosse crise sociale. Celle-ci a entraîné un plan d'austérité très sévère, plus sévère encore que l'austérité grecque. Cela provoquera un tournant autoritaire dans la gestion de la crise, avec divers éléments de recul démocratique.

Cette période est marquée par des cohabitations parlement/président qui ne sont pas paisibles, mais donnent lieu par deux fois à des impeachments inaboutis durant lesquels le Parlement impeache le Président mais le peuple vote contre la destitution de ce dernier.

2014 : La Roumanie élit un président libéral pro-occidental, contre les partis traditionnels, appartenant à la minorité allemande et à l'Eglise protestante. C'est donc un représentant des minorités qui porte programme de modernité et de pacification des conflits.

2015 – 2016 : mise en place d'un gouvernement technocrate très pro-Union Européenne qui cohabite à partir de 2016 avec un parti très conservateur, issu des votes des zones rurales. S'ensuit une cohabitation assez houleuse. Ce parti voudra notamment imposer une réforme de la justice dans le but de blanchir l'un de ses leaders. Cette réforme entraînera de fortes critiques de l'Union Européenne et des Etats-Unis, ce qui va créer un conflit ouvert entre le gouvernement et l'Union Européenne.

A partir de 2017-2018 : La Roumanie s'éloigne de l'Union Européenne, avec des critiques contre l'intrusion de cette dernière dans la gestion politique intérieure.

Le référendum

2015 : Un groupe de pasteurs protestants monte des campagnes contre la liberté d'orientation sexuelle et la liberté d'avorter. Ce mouvement gagne en ampleur et voit se constituer en 2017 une coalition pour la famille.

2018 : La coalition devient très active et commence à collecter des signatures pour une initiative citoyenne en faveur d'une réforme de la constitution pour limiter le mariage à l'union d'un homme et d'une femme uniquement.

Cette pétition recueille plus de trois millions de signatures et remporte donc un grand succès. Par opportunisme et effet boule de neige, les quatre partis principaux s'associent à cette initiative. Selon leur logique, personne ne pourra s'opposer à la volonté des trois millions de roumains qui ont signé. Un seul parti s'y oppose mais il est de petite taille.

Pour donner encore plus de chance au référendum, en septembre 2018, le gouvernement abaisse le seuil d'adoption à 30% au lieu de 50% et organise le vote sur deux jours.

Mais un appel au boycott de ce référendum trouvera un écho extrêmement fort au sein des réseaux sociaux. Cette campagne, d'obédience citoyenniste, ne repose pas sur des leaders d'opinion, mais autour de citoyens lambda. Cette campagne atteindra son objectif puisque, à la surprise générale, moins de 21% du total de la population s'est présentée aux urnes. Bien que la quasi-totalité ait voté en faveur du référendum, le seuil minimal requis n'a pas été dépassé. Le référendum a donc été invalidé.

Plus ou moins d'illibéralisme suite à cet échec ?

Ce référendum est-il donc le signe de plus ou moins d'illibéralisme ? Le premier focus group (FG1), comportant des non-votants, était défavorable à l'idée d'entrer dans la constitution l'interdiction du mariage homosexuel. Le deuxième (FG2) comportait des non-votants, pourtant opposés au mariage homosexuel, mais estimant que ce vote avait des visées politiques et institutionnelles lourdes au-delà de la « fausse » thématique du mariage. Enfin, le troisième groupe (FG3) comportait des votants en faveur de l'interdiction.

Examen des raisons des votes ou des absences de vote par focus groupes :

MOTIVATIONS PERSONNELLES DE LA CONDUITE PAR RAPPORT AU REFERENDUM

FG1	FG2	FG3
On ne vote pas sur les droits	Le référendum était inopportun	Défendre la normalité
Danger de stigmatisation	On ne donne pas de chèque en blanc au pouvoir	Renforcer la pureté de la nation
Anti-européanisme à venir	Le mariage gay n'est de toute façon pas autorisé	Les homosexuels auront le droit de nous ravir nos enfants
L'antichambre de la dictature référendaire	Il ne faut pas créer de nouveaux conflits au sein de la société déjà divisée	La tradition et l'Eglise nous le conseille [de voter pour]

EXPLICATIONS DE L'ECHEC DU REFERENDUM

FG1	FG2	FG3
L'indifférence généralisée	Les Roumains n'ont pas pu être manipulés	Les Roumains ont perdu la foi
Intelligence de la campagne #boicot	Le référendum a été associé à Dragnea et le PSD	Soros et les sexo-marxistes ont menacés les droits
L'Eglise orthodoxe est décrédibilisée	C'était une initiative des néo-protestants	Les partis politiques ont pollué le débat

A QUOI PEUT-ON S'ATTENDRE APRES L'ECHEC DU REFERENDUM ?

FG1	FG2	FG3
A une Roumanie encore plus européenne	A une mobilisation contre le pouvoir actuel	« Nous allons serrer les lignes, nous reviendrons »
A un peu plus de calme sur les questions sociétales	A rien, puisque ça ne change pas la législation en vigueur	A la prise de conscience de l'ampleur du sabotage contre notre nation
A une différenciation encore plus nette par rapport à nos voisins nationalistes [<i>la Hongrie</i>]	Seulement au renforcement de l'opposition politique	A la débauche morale, promue comme doctrine officielle
A des repréailles, par exemple encore plus de religion à l'école	A une meilleure image de la Roumanie en Europe	A la poursuite des efforts pour écraser les valeurs roumaines

Conclusions

D'une part, l'organisation même du référendum dénote une transformation assez nette des convictions morales qui existaient auparavant dans le cadre d'une action politique libérale.

D'autre part, on observe une faible mobilisation populaire, la prééminence d'un certain bon sens sur l'intolérance, des postures complexes et une intelligence du boycott. Cela démontre une certaine maturité démocratique des roumains. Pour autant, le boycott a été surtout dirigé contre le pouvoir en place, le gouvernement en place étant très impopulaire. C'était donc un vote dirigé contre la manipulation du peuple par ses élites, ce qui n'est pas très moderne ni très libéral.

Cela laisse théoriquement une large marge de manœuvre à d'autres initiatives illibérales, qui pourraient trouver le soutien de leaders plus populaires que le gouvernement de l'époque. Il faut donc être préoccupé en dépit de l'échec du référendum, parce que cela révèle en réalité la faiblesse de l'appareil institutionnel du pays.

Les questions et interventions de la salle

Commentaire : Un référendum comme celui-ci n'aurait pas pu avoir lieu il y a cinq ans. Donc la classe dirigeante était plus en phase avec les valeurs de l'Union Européenne que celle de maintenant. Aujourd'hui, l'on a une élite politique décomplexée par rapport à sa non-allégeance à l'UE.

Question : Comme le peuple croit que les élites manipulent, peut-être que les élites ne sont plus si libérales?

Réponse : Il y a un divorce entre les élites et le peuple. Donc des personnalités issues du peuple peuvent provoquer plus facilement l'adhésion, qu'elles que soient leurs pensées.

Question : D'où vient le « *sexo-marxisme* » ?

Réponse : C'est une expression dont l'origine remonte au parti nazi, qui parlait alors de bolchévisme sexuel. Ce terme est repris dans les années 1990 en Europe de l'Est par l'extrême-droite polonaise. On ne parle alors plus de bolchevisme sexuel mais de *sexo-marxisme*. Selon les promoteurs de l'expression, elle désignerait le grand projet marxisto-homosexuel d'assujettissement du pouvoir politique.



Quatrième table ronde - Interventions sur la situation des mobilisations sociales au Brésil et en France

Criminalisation des mouvements sociaux : le cas brésilien - Glauber Sezerino, sociologue et co-président d'Autres Brésils

La situation au lendemain des élections au Brésil est complexe mais Glauber Sezerino souhaite caractériser la politique des premières semaines de Bolsonaro. Sans revenir sur le processus électoral, la réelle nouveauté porte sur l'instabilité politique qui s'ensuit. Cette instabilité s'exprime tant en termes de parole politique, de soutien que de gouvernance.

Cette politique conserve très fortement certaines façons de voir et d'agir conservatrices anciennes, notamment concernant un axe économique ultralibéral reposant sur :

- Une nouvelle réforme des retraites et du code du travail ;
- Un conservatisme dans les mœurs ;

- Un anti-gauchisme/anti-marxisme de facto assez fantasmé, car les forces de gauches sont actuellement limitées.

Dans son discours de janvier, le Président Jair Bolsonaro a déclaré gouverner pour tous les brésiliens mais a ensuite porté aux nues les classes blanches et les hétérosexuels, tout en attaquant les communautés premières et les Quilombolas (descendants d'esclaves issus du continent africain). Il y a donc de toute évidence une recherche identitaire très forte.

Autres Brésil a aussi observé des croisades culturelles très importantes, qui se dirigent notamment contre les professeurs et les autochtones. Des cas très concrets peuvent être listés, tous mis en œuvre moins d'un mois après son investiture :

- Les structures d'Etat chargées des politiques publiques pour les LGBT ont été détruites. Elles avaient pourtant donné de bons résultats, notamment en termes de santé publique et de lutte contre le Sida.
- Le nouveau gouvernement a opéré un transfert de pouvoirs de l'autorité en charge de la démarcation des terres autochtones, vers le ministère de l'agriculture, dirigée par des lobbyistes de l'agro-industrie.
- Le Président Jair Bolsonaro a effectué une purge de 320 fonctionnaires de la Casa Civil, sorte de secrétariat présidentiel. Ils ont été démis de leur fonction car ils étaient considérés comme trop alignés sur la ligne politique du gouvernement précédent.
- Enfin, certaines ONG sont placées sous forte surveillance par le secrétariat du gouvernement, dirigé par un général militaire.

Quelles possibilités d'actions dans ce processus ?

La stratégie actuelle porte sur la création de réseaux de solidarité en France pour soutenir les mouvements présents sur le terrain. Il est notamment prévu de créer un Observatoire des Atteintes à la Démocratie au Brésil, qui fera écho aux mouvements sociaux brésiliens. Par ailleurs, il s'agit d'organiser des rencontres entre homologues brésiliens et français.

Récemment, une coalition internationale de solidarité avec le Brésil, composée d'organisations de la société civile a été montée. Elle a notamment été annoncée dans une tribune parue dans Libération et accessible [ici](#). Cette tribune a été signée par de nombreuses organisations. L'objectif est de réagir le plus vite possible et de ne pas être pris de court. Enfin, il est aussi discuté de la possibilité de mener des activités de plaidoyer auprès du gouvernement et des institutions françaises, pour qu'ils ne soutiennent pas le régime de Bolsonaro.

Ces actions sont nécessaires, bien qu'il soit parfois difficile de tisser des liens de solidarité entre des peuples qui s'inscrivent dans des contextes sociaux propres. Il suffit de s'en référer à l'actualité avec les gilets jaunes pour s'en rendre compte. Même si la lutte doit avoir lieu sur le terrain, c'est aussi par de la solidarité entre pays que le combat pour la démocratie doit avoir lieu.

Historique

1999 : Première phase du projet de Bure. Un laboratoire expérimental cherche à s'implanter. Les opposants de l'époque se regroupent en association et protestent contre ce qu'ils dénoncent être "*une antichambre du projet*". Le but est alors de mobiliser le plus de personnes possibles. Ils réussiront à rencontrer le cabinet de Jospin, avec les Verts. Mais cette rencontre s'inscrit dans le contexte de la décision d'abandonner le réacteur nucléaire expérimental Superphénix.

Tant et si bien que l'association reçoit alors un accueil plus que favorable : leur interlocutrice est d'accord et connaît les arguments portés par le collectif : dangerosité, prix du projet... Néanmoins, le gouvernement maintient alors qu'il ne s'agit que d'un laboratoire. D'autant qu'il est nécessaire de calculer le coût politique de la fermeture de Superphénix. Il leur est alors expliqué que le gouvernement pourrait infléchir sa position à la condition que le collectif soit en mesure de mobiliser près de 10 000 personnes dans les rues de Bure, ce qui est évidemment impossible dans cette région.

2006 : Année du débat public. Les opposants jouent le jeu et participent. Le président de la commission rend une conclusion qui retranscrit globalement les échanges, alternatives comprises. Le projet est pourtant appelé à se maintenir et les alternatives, ignorées.

2013 : Un nouveau débat public est relancé. Néanmoins, au vu de l'absence d'impact du précédent débat, les détracteurs du projet refusent de contribuer. A ce moment-là, le projet recule, alors que l'on peut observer une radicalisation des opposants. L'appel au boycott du débat est soutenu par les associations citoyennes. Bure est ainsi devenu l'exemple d'un terrain de lutte qui illustre la teneur des débats démocratiques contemporains.

Jusqu'en 2017 : la mobilisation prenait de l'ampleur. Le mouvement fait condamner l'ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs -, bloque les infrastructures...

Mi-2017 : élection d'Emmanuel Macron. Face à l'occupation et à la médiatisation de la mobilisation, une la criminalisation de cette dernière est mise en place via une force de police omniprésente – le laboratoire de recherche est habité par des gendarmes - et intrusive. Ainsi, des rondes quotidiennes auprès des habitats alentours sont systématisées et leurs occupants sont régulièrement photographiés. Enfin, ce durcissement policier s'accompagne d'un volet judiciaire répressif.

En un an et demi : le mouvement social contre Bure a été à l'origine de cinquante procès contre des militants, dont 25 condamnations avec interdiction de territoire, plusieurs peines de prison ferme et une information judiciaire ouverte pour association de malfaiteurs concernant, à cette heure, sept personnes.

Andrea Furori, militant et auteur

Aujourd'hui, le projet d'enfouissement profond de déchets nucléaires de Bure est un enjeu fondamental. Il s'agit d'un projet au coût estimé entre 30 à 50 milliards d'euros, qui doit s'étaler sur 135 ans de travaux, pour construire 300 km² de galeries à 500 mètres sous terre. Ce projet est vendu comme "*la moins pire des solutions*". Il prévoit de croître encore : en effet, la moitié des déchets qui doivent y être enfouis n'a pas encore été produits par le parc nucléaire français.

Le projet de Bure remonte aux années 1970/1980. D'autres sites avaient alors été identifiés mais ils ont fait face à une forte opposition locale. Autour des divers sites prévus initialement, une forte mobilisation va ainsi s'organiser contre ces projets qui seront par conséquent déplacés.

Bure est donc un combat aux enjeux sociaux forts : le site est en effet implanté dans un désert économique et social situé dans la Meuse. C'est d'ailleurs ce qui explique ce choix. Ainsi, l'un des motifs en faveur de l'implémentation du projet sur ce site, porte sur les « *propriétés sociales au consentement politique* » du territoire.

En 1994, on fait accepter le projet sur la base d'une promesse d'études scientifiques et de consultations citoyennes. Aujourd'hui, on est désormais arrivés à une situation d'épuisement de la consultation démocratique.

Une distribution d'argent massive suit cette période de promesses : un milliard d'euros vont servir à arroser les communes attenantes. En parallèle, tout un répertoire d'actions est mobilisé pour faire céder écologistes et riverains.

Etienne Ambroselli, avocat et militant

En tant qu'avocat, Etienne Ambroselli ne pensait pas que ce métier l'amènerait à se confronter de manière si personnelle à l'Etat. Ce dernier s'est fait perquisitionné pour participation à des manifestations et a vu ses outils de travail (ordinateurs et portables) saisis par le juge d'instruction, avant que ce dernier ne soit débouté pour irrégularité. Cela s'explique : le mouvement s'attaque à un projet d'Etat majeur.

De plus c'est un projet pervers et contradictoire. De la bouche du directeur de l'ANDRA, ce projet est incrémental. Incrémental doit se comprendre dans le sens de l'auto-développement, qui se développe tout seul. Ce n'est pas un projet qui peut s'enrayer mais qui a vocation à se nourrir des critiques pour évoluer. En parallèle, il y a dans ce projet quelque chose d'irrationnel : des chiffres sont faux de manière assez évidente.

Par ailleurs, le lancement des travaux pour ce projet a commencé par une série d'infractions pénales contre le Code Forestier, en 2016. Résultat, en 2019, ses promoteurs n'ont toujours pas réussi à obtenir les autorisations.

Dans un contexte où la catastrophe nucléaire est un scénario plus que plausible et reconnu par Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), la seule conclusion de l'Etat c'est que le moins pire, c'est le maintien de la volonté de l'Etat. D'où le maintien de ce type de projets.

En dépit des difficultés vécues par les manifestants, il existe néanmoins une note d'espoir. En effet, la lutte continue en dépit d'une asphyxie sur le plan local, grâce à des groupes locaux de soutien présents dans toute la France.

Les questions et interventions de la salle

Question : Que faire dans le domaine du nucléaire ?

Réponse : Il faut commencer par arrêter la production, rouvrir les options de recherche inscrites dans la loi de 1991 : entreposage en subsurface et la transmutation des déchets nucléaires.

Question : comment les mouvements sociaux brésiliens voient-ils leur évolution à court et long terme ?

Réponse : Il faut tout d'abord effectuer une distinction linguistique; les mouvements sociaux brésiliens s'entendent plus largement qu'en Franc. Il est donc difficile de faire une réponse globale. Mais beaucoup des mouvements institutionnalisés (MST, mouvements proches de l'Eglise, syndicats) sont complètement perdus.

En revanche, les nouveaux mouvements sociaux nés dans les années 2013-14 sont beaucoup plus actifs. Pour eux, il devrait y avoir peu de différence, car ils sont souvent issus de zones périphériques déjà très réprimées. Néanmoins, il se dessine une volonté de faire front commun et d'établir une démarche commune.

Question : dans le contexte des Gilets Jaunes, peut-on voir une opportunité de remobilisation concernant Bure ? Par ailleurs, le mouvement a-t-il impacté la présence policière à Bure ?

Réponse : Non, il y a toujours autant de policiers sur place et les procédures judiciaires en cours sont maintenues. Au niveau local, pour l'heure, le rapprochement Gilets Jaunes et militants de Bure est compliqué. Mais il existe un appel à dénoncer massivement les violences subies par les Gilets Jaunes.